

ARRETÉ NUMERO 01 – 2018
RELATIF A LA LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2017

Le Président du Syndicat Mixte du Pays du Giennois, Monsieur Jean-Pierre POUAGNY,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices.

ARRETE

Article 1 :

- Marché de travaux : NEANT.
- Marché de fournitures : NEANT.
- Marché de prestations de services : 1
 - 1 marché passé en 2017 : Marché Public de prestations intellectuelles.



Mise en place d'une démarche collective d'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de plan d'entretien « objectif zéro pesticide »

- Avis d'appel à la concurrence adressés à : BOAMP le 10 février 2017 et la République du Centre le 10 février 2017.
- Date limite de réception : 14 mars 2017 à 17h00.
- Nombre d'offres réceptionnées : 2 plis réceptionnés.
- Ouverture des plis : 15 février 2017.
- Notification d'attribution du marché : 28 avril 2017.
- Marché attribué à : FREDON Centre-Val de Loire
- Adresse : 13, av. des Droits de l'Homme
- 45921 ORLEANS
- Montant de la réalisation : 156.052,20 euros Hors Taxes.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :

- M. Le Sous-Préfet de Montargis.

Fait à GIEN, le 12 janvier 2018.

**Le Président,
Jean-Pierre POUAGNY**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.